



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/05/2024  
Reçu en préfecture le 30/05/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240523-D2024\_58\_SI-AR

## DECISION 2024-58

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024 portant adhésion de la CCCE à l'AGAPE,

Considérant les tarifs adoptés (adhésion et études complémentaires) par le Conseil communautaire,

Considérant les besoins identifiés pour l'année 2024,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

La convention financière 2024 est conclue avec l'AGAPE pour un montant de 53 929 € qui se décompose comme suit :

- L'adhésion de la CCCE à l'AGAPE de juin 2024 à décembre 2024, pour un montant de 26 929 € (*calcul : 1,64€ x 28 149 habitants (chiffre 2021) = 46 164 € (année complète) / 12 \* 7 mois*)
- L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) comme mission complémentaire, pour un moment de 27 000 € (*calcul : 600 € X 45 jours*)

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 mai 2024

Le Président  
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024